



DÉCLARATION DE PERFORMANCE (DOP) VDV BETON – 01 Caillebotis en Béton

1. Code unique code pour l'identification du type de produit:
RS (Caillebotis en Béton)
2. Numéro du type, partie, ou série, ou autre moyen de l'identification du produit de construction:
Voyez numéro d'article sur le produit
3. Utilisations visant des produits de construction, conformément aux spécifications techniques harmonisées applicables, comme déterminés par le fabricant:
Caillebotis en béton pour des étables
4. Nom, marque déposée ou marque de commerce enregistrée et l'adresse du fabricant:
VDV Beton nv, Meerseweg 135A, 2123 Hoogstraten-Meer, Belgique, info@andersbeton.com
5. Le système d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, comme mentionné en annexe V:
Système 2+
6. La déclaration de performance fait référence au produit de construction couvert par une norme harmonisée:
L'organisme notifié, PROBETON, avec numéro 1176, a réalisé sous le système 2+ l'inspection initiale de l'usine de fabrication et le contrôle de la production dans l'usine. L'organisme surveille, juge et évalue continuellement le contrôle de la production dans l'usine. Elle a donc fourni le certificat de conformité du contrôle de la production.

7. Des performances indiquées

Caractéristiques essentielles de la liste ZA.1	Performance	Norme harmonisée
Résistance à la compression du béton	C45/55	EN 12737:2004 inclusive des modifications éventuelles et des corrections
Résistance à la traction et le céder des barres d'armature	$f_{tk} = 550 \text{ N/mm}^2$ $f_{yk} = 500 \text{ N/mm}^2$	
Résistance mécanique (méthode 2)	Géométrie, détailler et la durabilité; voyez les dernières informations techniques dans le catalogue de produits (disponible sur www.vdvbeton.be)	
Durabilité		
Résistance à la corrosion		
Détailler		
Résistance à la feu	NPD	

8. Les performances du produit comme décrit dans les paragraphes 1 et 2 sont en conformité avec les performances décrit dans paragraphe 7. Cette déclaration de performance est établie sous la responsabilité exclusive du fabricant mentionné dans paragraphe 4.

Signé pour et par le fabricant: Dominique van der Velden, directeur général Meer, le 22 janvier 2018